

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2007

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 2006 - (n° 3)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

Dans la première phrase de l'alinéa 1 de cet article, substituer aux mots :

« le tableau »,

les mots :

« les trois tableaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.